

## MAIRIE DE FONTAINE LE PUIT

-----

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/10/2014

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le samedi 25 octobre 2014, à 11 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain-Claude CULLET, Maire.

Convocation en date du 20 octobre 2014.

Présents : Alain-Claude CULLET, Geneviève CATTELAINE, Pascal BONNET, Jessica CHAVOUTIER, Maryse CHAVOUTIER, Jean Marc COLOMBAN, Pierre LABBÉ, Marlène PERIARD, Stéphane PORTHEAULT.

Excusé : M. Eric SOURNAC (a donné procuration à Mme Marlène PERIARD)

Secrétaire de séance : Mme Maryse CHAVOUTIER

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 03 octobre 2014 et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

#### **1 – Démission du premier Adjoint :**

La démission de Monsieur Stéphane DELAPORTE, 1er Adjoint au Maire, a été acceptée par Monsieur le Préfet en date du 08 octobre 2014. Dans ce même courrier, Madame le Sous-Préfet nous indiquait la procédure à suivre. Le Maire devait convoquer le Conseil municipal dans la quinzaine afin de déterminer si le poste vacant serait pourvu ou adopter la deuxième hypothèse, à savoir maintien de l'ordre des nominations. Après consultation préalable par mail, puis débat en séance de travail et rappel lors de cette séance, le Conseil municipal décide de ne pas pourvoir le poste de 1er Adjoint vacant. Madame Geneviève CATTELAINE, 2ème Adjointe, passe donc 1ère Adjointe au Maire. Puis, Monsieur le Maire questionne chaque Conseiller municipal sur leur souhait d'occuper le poste de 2ème Adjoint. Mme Jessica CHAVOUTIER se porte candidate à cette fonction. Après vote à mains levées, Mme Jessica CHAVOUTIER est élue, à l'unanimité, 2ème Adjointe au Maire. Délibération n° DEL2014/10/45

- En raison de la démission de Monsieur Stéphane DELAPORTE, nommé Monsieur Pascal BONNET comme troisième garant de la forêt. Délibération n° DEL2014/10/46
- Pour le même motif, Monsieur Jean-Marc COLOMBAN qui était suppléant dans la Commission de la Régie électrique, passe titulaire. Délibération n° DEL2014/10/46

#### **2 – Travaux :**

Le Conseil municipal est informé sur les points suivants :

- Versement du solde de la subvention du Conseil général pour le cimetière.
- Merlon : il est en phase de se terminer. Lors de la dernière réunion de chantier, l'Entreprise qui avait posé les filets a été invitée afin d'établir un devis pour le raccord des filets au merlon. Il faut raccrocher le filin sur le mur du merlon, à l'endroit préparé pour ce faire. Concernant le surplus énorme de bois coupé sur ce chantier, il a été vendu mais le prix reste à fixer. O.N.F. fixait ce prix entre 10 et 14 € (prix du chablis vendu sur pied).
- Le contrôle de l'aire de jeux est bon.

Le Conseil municipal débat ensuite sur les dossiers suivants :

- Deuxième Mise à la terre du paratonnerre : après discussions avec la société chargée de la maintenance du clocher et un ancien Adjoint, il s'avère que la loi sur l'obligation de poser un deuxième fil, n'est pas encore adoptée et que la mise à la terre actuelle est de bonne qualité. Décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite aux devis présentés.
- Coupure de l'éclairage public du Puits : lors de la dernière réunion, il avait été décidé d'effectuer un sondage auprès de la population du Puits, pour ou contre la coupure de l'éclairage public du Puits de 23 h à 4 h comme il est préconisé. Certaines personnes avaient déjà donné leur avis. Après débat et pour ne pas sacrifier la sécurité au profit des économies, décide, à l'unanimité, de laisser allumer l'éclairage public du Puits mais de baisser la puissance.

### **3 – Urbanisme et terrains :**

- Une demande d'achat de terrain a été examinée en séance de travail. Une réponse sera faite à la personne intéressée.

### **4 – Fonds de concours pour la CCCT :**

Lors de sa séance du 04 juin 2014, le versement d'un Fonds de concours à la Communauté de Communes Coeur de Tarentaise, avait déjà été évoqué. Mais la délibération n'avait pas été rédigée car il manquait la convention. Les élus communautaires avaient décidé de faire participer les Communes adhérentes pour payer l'école de musique, car suite à l'entrée de Saint Martin de Belleville au sein de la Communauté de communes, celle-ci a dû baisser ses taux d'imposition. Les recettes escomptées n'étaient donc pas perçues. Après débat sur l'utilité et l'obligation de verser ce fonds, assez important pour notre petite collectivité, décide à l'unanimité de régler la somme demandée. Délibération n° DEL2014/10/47

Fixe la prochaine séance du Conseil municipal au 12 décembre 2014 à 19 h 30.

Séance levée à 12 h 10.

Fait le 27 octobre 2014,

Vu par nous, Maire de la commune de Fontaine le Puits pour être affiché à la porte de la mairie,  
le 31 octobre 2014.

Le Maire,

Alain-Claude CULLET